



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

| Avis n° 2022 -104 | | |
|---|---|--------------------------------|
| Commission territoriale Est / Ouest du 13/12/2021 président : David Bécu | Objet : Approbation du plan de gestion 2021-2026 de la réserve naturelle régionale de Bois en Val (08) | Vote : Avis défavorable |

Contexte

La Réserve naturelle régionale de la Côte de Bois-en-Val a été classée le 21 avril 2008 par l'ancienne Région Champagne-Ardenne, auparavant en Réserve naturelle volontaire depuis 2001. D'une superficie de 15 ha environ et composée de 7 parcelles, les terrains au sein de la RNR sont la propriété de la Ville de Charleville-Mézières. La Ville a racheté en juin 1973 les terrains de l'ancienne carrière de chaux et de pierre de construction de la côte de Bois en Val.

Situé sur la rive droite de la Meuse, le site est à une distance de 800 m du centre-ville de Charleville-Mézières. Sur une petite superficie, il constitue une diversité remarquable de milieux composés de pelouses, de végétations marécageuses, de bois, d'une ancienne carrière, de vergers, de jardin. En effet à partir de 1850, une carrière est exploitée pour produire de la chaux et de la pierre de construction. L'exploitation se fait par pallier, découpant ainsi des banquettes dans la pente, et dégageant un front de taille rocheux sous le plateau. Lâissé à l'abandon après 1950, le terrain va être progressivement colonisé par la végétation en libre évolution. Le paysage actuel est le produit de cette histoire. Les naturalistes proposent l'inscription du site en ZNIEFF en 1991. Une réserve naturelle volontaire est créée en 2001, relayée par une réserve naturelle régionale en 2008.

Cette RNR présente des particularités très différentes :

Le principal enjeu du site est représenté par des milieux ouverts de type pelouses, une roselière en périphérie de mare qui héberge une flore diversifiée en orchidées ainsi que deux espèces protégées de fougères, la Dryopteris à crête (protection nationale) et la fougère des marais (protection régionale). Une quinzaine d'espèces d'Orchidées sont mentionnées sur le territoire de la réserve. L'**Epipactis des marais** (*Epipactis palustris*) constitue probablement l'une des espèces les plus remarquables de la réserve ainsi que l'Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*) rare à très rare dans la région.

D'autre part, quatre espèces de mousses méritent une mention particulière en raison de leur rareté et/ou fragilité : **Aneura maxima**, espèce que l'on rencontre dans des zones de sources hyper-marécageuses, **Campylium stellatum**, espèce des bas-marais alcalins très rare dans la région ardennaise, **Eucladium verticillatum**, espèce typique des sols et rochers calcaires humides à suintants riches en carbonates, très sensible à l'eutrophisation, **Sphagnum fimbriatum**, espèce sciaphile colonisant les dépressions humides dans les grands ensembles forestiers, saulaies ou marges de tourbières sur des substrats faiblement minéralisés.

La réserve compte 4 espèces de reptiles, 7 espèces d'amphibiens sur les 14 que compte la région Champagne-Ardenne, le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton crêté (*Triturus cristatus*), le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) entre autres.

Le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) a fait l'objet de méthodes particulières de recensement en 2018 par l'association ReNard. De nombreux nichoirs ont été posés en divers endroits de la réserve : un nichoir installé dans la robinieraie a accueilli un couple. La démarche a ainsi prouvé l'existence de l'espèce dans la réserve. La présence d'espèces anthropophiles, comme la Musaraigne musette, la Fouine, la Tourterelle turque et le Choucas des tours, montre l'influence de l'environnement urbain dans lequel s'inscrit la Côte.

Les objectifs de développement à long terme sont les suivants :

Maintenir les habitats et les espèces d'intérêt prioritaire

- Conserver les formations végétales ouvertes sur marnes
- Conserver les suintements tufeux
- Garantir une alimentation en eau pérenne de la tourbière alcaline
- Favoriser le vieillissement des boisements
- Valoriser les mares et leur intérêt écologique
- Valoriser le front de taille en préservant la falaise
- Maintenir des milieux ouverts

Préserver, voire renforcer l'intérêt biologique et le bon fonctionnement écologique du site

- Maintenir et favoriser la flore des Orchidées et autres espèces de plantes
- Conserver et restaurer les habitats herbacés
- Maintenir et favoriser la diversité faunistique
- Créer un réseau de mares favorable au Triton crêté et aux Odonates
- Maintenir des milieux ouverts favorables à l'herpétofaune et l'entomofaune
- Contrôler les espèces invasives
- Intégrer la réserve dans la trame verte et bleue

Inscrire la protection du site dans le contexte local

- Maintenir la quiétude au sein de la RNR
- Renforcer la sécurité du site et améliorer le respect de la réglementation
- Sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales et promouvoir la réserve comme support pédagogique,
- Mettre en valeur les témoins de l'histoire industrielle et géologique du site et réaliser des animations sur le terrain

Questions au CSRPN

Supports de réflexion

Évaluation Plan de gestion 2012-2017

Plan de gestion 2021-2026 de la RNR de la Côte de Bois-en-Val, Ville de Charleville-Mézières et Parc naturel régional des Ardennes

Analyse

Nous reprendrons successivement les documents : le diagnostic (tome 1) et ensuite les objectifs et actions de gestion (tome 2 et 3).

• **Diagnostic :**

Le CSRPN regrette l'absence d'une évaluation du précédent plan de gestion d'autant plus que la RNR est l'une des plus anciennes de l'ex-Région Champagne Ardenne avec deux plans de gestion successifs (2005-2009 - Réserve Volontaire, puis 2012-2017). Il est à noter le hiatus entre 2017 et 2021.

En relation avec le précédent point, l'articulation entre les acteurs et gestionnaires de la RNR n'est pas du tout mentionné, or cette réserve implique la ville de Charleville Mézières, le PNR des Ardennes, ainsi que d'autres acteurs comme le ReNard, LEGTA du Balcon des Ardennes de Saint-Laurent, La Société d'Histoire Naturelle des Ardennes et probablement d'autres.

D'une manière générale, les méthodes utilisées pour le recensement ne sont pas toujours adaptées. Nous pouvons remarquer également une pression d'observation insuffisante ce qui pourrait en partie expliquer la faible diversité recensée en 2020 et donc des résultats en partie non significatifs et des inventaires incomplets.

Pour les habitats :

- La caractérisation des habitats naturels n'est pas assez précise notamment pour les milieux ouverts dont les enjeux écologiques présumés auraient nécessité une approche phytosociologiques plus poussée.
- La cartographie mérite d'être précisée (ex : la mare créée lors du PDG précédent n'est pas signalée, etc.)
- La patrimonialité n'est pas précisée ni les enjeux qui en découlent, base de la hiérarchisation des actions dans un PDG.
- Aucune indication de fonctionnalité n'apparaît : quelle est la dynamique des peuplements ? (visiblement il y a une nette fermeture des milieux ouverts, compétition entre saulaie et roselière, l'état de comblement de la mare principale, la dynamique des pins sur la colonisation des milieux ouverts, la dynamique du robinier).

Pour la flore :

- Hormis pour les relevés phytosociologiques, il n'y a pas de mention des périodes d'inventaire ni de méthodologie. En conséquence la *Dryopteris* à crêtes (noté VU sur la LRR de 2018) encore présent sur le site (observation A Bizot septembre 2021) est visiblement passé inaperçu malgré le marquage de la station, idem la présence du cassis qui est en compagnie du groseillier rouge (les deux pouvant d'ailleurs être des « évadés » des jardins de la RNR ou vestige du verger mentionné dans le PDG). A cela s'ajoute le non signalement du *Polypodium interjectum* probablement confondu avec *P. vulgare* présent également sur le site, *Polystichum aculeatum* dont une très belle population existe au sud du site (juste en contre-bas des jardins, observations A. Bizot)
- Absence de prospection de la végétation des mares (*Chara sp.*, etc.)
- Surface variable de la robinieraie en divers endroit du document (T1 p.26, 31 et 45, T3 p.45)
- Présence ou non de la chalarose sur le site non mentionné
- Espèce exotique non signalée : la symphorine, le marronnier et le lierre d'Irlande (*Hedera hibernica*) (A Bizot).
- *Eriophorum latifolium* est à rechercher : 3 pieds signalés à la fin des années 90 (SHNA)

Pour la faune : La pression d'observation pour établir le diagnostic se révèle insuffisante (1 session en juin et 1 session en juillet pour l'entomofaune, 2 sessions pour l'avifaune). La mention de certaines espèces improbables ou la remise en question de la présence d'autres plus classiques révèlent un manque de connaissance de la faune départementale.

- Pour l'avifaune : méthode d'estimation du nombre de couples non conventionnelle, pas de priorisation des espèces à enjeux (pas de référence à la liste rouge France), commentaires pas toujours pertinents (Pipit des arbres, Hypolaïs icterine, Hypolaïs polyglotte...) traduisant une évaluation tronquée des enjeux liés à ce taxon.
- Pour l'entomofaune :
 - Le grand capricorne n'est pas présent en RCA, aucune chance de le voir apparaître suite à la gestion ! Idem pour le lucane dans une moindre mesure, on est en limite de répartition
 - Il est dommage qu'il n'y ait pas d'état des lieux récents exhaustifs sur les rhopalocères, car la liste d'espèces indique un enjeu prioritaire (la présence de l'Azuré du mélilot, de l'Azuré de l'esparcette, Azuré de l'ajonc est peu probable, quelle est la source des données ?). La gestion mise en œuvre devrait tenir compte davantage de ce taxon.
- Pour la faune aquatique et amphibiens :
 - Pas de données sur la reproduction effective ou non des espèces d'amphibiens
 - Aucune présence d'ichtyofaune signalée (peut-elle être à l'origine de la turbidité de la mare)

Il n'y a aucune allusion à la transition climatique sur la RNR suivie depuis 2001 et en ZNIEFF de type 1 depuis 1991.

Compte tenu du caractère périurbain de la RNR, des incivilités constatées, il est regrettable de voir l'absence du niveau de fréquentation pour la population non scolaire (pas d'écocompteur).

- **Objectifs et actions de gestion :**

La hiérarchisation des enjeux étant imprécise et pas assez basée sur des critères « objectifs » de patrimonialité, les objectifs à long terme et les actions proposés qui en découlent ne sont donc pas toujours pertinents ou prioritaires. De plus, il est important de bien reprendre les terminologies et l'arborescence définies dans le cadre du guide d'élaboration des plans de gestion (cahier technique n°88) publié par l'OFB.

A la vue des enjeux présumés, il nous paraît important de réorganiser les objectifs à long terme par grands types de milieux (tourbières, mares, pelouses, boisements,...) en définissant la trajectoire que l'on souhaite atteindre (améliorer, conserver,...). La seule espèce où l'on aurait pu dédier un objectif à long terme spécifique est la *Dryopteris* à crêtes, car cette réserve et plus globalement le nord des Ardennes représente un enjeu national pour cette espèce.

Pour ce faire, il est conseillé de reprendre et de regrouper les objectifs opérationnels définis actuellement dans le document pour en faire des objectifs à long terme. Les objectifs opérationnels représentent une cible à atteindre en face d'une pression/atteinte (facteurs influençant l'état de conservation). La dynamique naturelle arbustive/arborée et l'eutrophisation des eaux vont faire partie des principales pressions.

Les états visés à l'issue du plan et les indicateurs de réussite présentés dans ce plan de gestion sont intéressants à conserver mais à préciser en fonction d'enjeux écologiques prioritaires.

Concernant les objectifs opérationnels proposés, le maintien de la diversité des Orchidées est mentionné, argument à réserver pour la communication grand public mais dans le plan de gestion la préservation des habitats qui les hébergent est à privilégier avec des fiches actions associées.

Au-delà des entrées trop spécifiques (orchidées, etc.), la proposition de relation avec le fleuve peut être discutable car le fonctionnement de la réserve est déconnecté du système fluvial. De plus, une connexion avec la Meuse semble difficile (passage de la voie verte avec une plateforme de 3m). D'une manière générale, les propositions dans le cadre de la trame verte et bleue dépassant le périmètre de la RNR ne peuvent être que des éléments de contexte qui peuvent rentrer dans des réflexions liées à l'ancrage territorial. Ces objectifs ne sont pas prioritaires dans les 5 prochaines années.

Concernant les opérations de gestion, les remarques suivantes peuvent être énoncées :

- Une modification du périmètre est proposée mais imprécise : proposition de suppression de la partie sud, et incorporation de la zone boisée nord sans être reprise par une fiche action.
- Les suivis scientifiques et inventaires sont à préciser.
- Il est fait mention d'une « brèche » dans la pente marneuse qui conditionnerait la turbidité et la sédimentation dans la mare sous-jacente sans précision quant à l'origine naturelle ou anthropique, ou de la réfection (origine des matériaux, la fragilité du milieu). Il est important de préciser en amont le fonctionnement des écoulements de pente et les espèces et habitats naturels qui se développent en aval de cette brèche. Il est possible que l'intérêt de conserver ce fonctionnement supplante celui d'un comblement partiel d'une mare et une turbidité qui devrait être temporaire en l'absence de poissons.
- Le projet de creuser une mare paraît hasardeux sans avoir fait au préalable un sondage pédologique, afin de s'assurer de la pérennité estivale de sa fonctionnalité. La plantation d'hélophytes ou hydrophytes est à proscrire au sein d'une RNR. Cette action ne nous semble pas prioritaire et même potentiellement préjudiciable à la vue de la sensibilité des sols et de la présence d'espèces exotiques envahissantes. De plus, un inventaire naturaliste serait à réaliser sur la zone qui serait désignée.
- L'effort de gestion est à mettre dans la restauration/réouverture des milieux ouverts avec comme objectif à long terme de retrouver les paysages qui étaient présents, il y a encore quelques décennies.
- Le maintien d'un front de taille ouvert afin d'espérer voir l'arrivée d'espèces d'oiseaux coloniaux des berges sableuses semble illusoire vu la colonisation arborée.
- Concernant l'entretien des milieux, il est fait mention de fauche en vue de limiter la fermeture des milieux ouverts mais sans précision d'exportation ou non de la matière organique. Il serait intéressant de mettre l'énergie sur la recherche d'un éleveur pour l'entretien de ces milieux, car la fauche ne sera pas économiquement intéressante. Il faut donc essayer que cette pratique soit une solution transitoire. Les coûts de gestion semblent assez faibles à la vue du travail à réaliser.

- L'enjeu sonore avec le champ de tir semble mineur

Avis du CSRPN

Rapporteurs : Franck Dargent et Aymeric Mionnet

Avis défavorable.

Le CSRPN propose une nouvelle présentation du dossier en fin d'année 2022 permettant au gestionnaire de compléter le diagnostic en appuyant sur les points suivants :

- Préciser la cartographie et la caractérisation des habitats naturels (niveau association ou alliance phytosociologique) en ciblant prioritairement les milieux ouverts,
- Compléter les inventaires de la flore et de la faune des milieux aquatiques en vérifiant notamment l'état de reproduction des amphibiens,
- Compléter les inventaires des rhopalocères,
- Préciser la fonctionnalité globale des différents milieux.
- Retravailler la hiérarchisation des enjeux écologiques,
- Réorganiser les objectifs à long terme et les actions qui en découlent,
- Être plus ambitieux dans les opérations visant à la restauration/réouverture des milieux ouverts.

Néanmoins des actions de gestion présentes sur l'ancien PDG pourront être menées au cours de l'année 2022 :

- Restauration et entretien des milieux ouverts avec exportation des rémanents
- Contrôle des espèces exotiques envahissantes
- Mise en place d'actions de communication vis-à-vis du public
- Actions de surveillance accrue par la Police de l'environnement incluant la formation d'assermentation du personnel dédié.

Le CSRPN propose son soutien lors de l'élaboration de la mise à jour du PDG.

Fait à Châlons le 27/01/2022
Le vice-président du CSRPN
Président de la CT ouest
David BECU



Fait à Metz, le 09/05/2022
Le président du CSRPN
Serge Muller

